

ARRETE DAJI/2020/signature/N°102
Portant délégation de signature

à

Monsieur Denis BERTIN
Vice-Président délégué à la Fondation A*MIDEX

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/06-01 du Conseil d'Administration du 06 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu l'élection de Monsieur Eric Berton à la présidence de la Fondation A*MIDEX en date du 20 janvier 2020,
Vu la désignation de Monsieur Denis BERTIN en tant que Vice-Président délégué à la Fondation A*MIDEX,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Denis BERTIN** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la **Fondation Universitaire A*MIDEX**, les actes suivants. En cas d'empêchement de **Monsieur Denis BERTIN, Madame Céline BREAL** (IGE), reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article 2.

Article 2

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de tous les CF relevant de la Fondation AMIDEX, ainsi que les ordres de mission des agents placés sous son autorité, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la Fondation, dans la limite de 1000 € par opération.

Article 3

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du CF AMIDPIGO.

Article 4

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour:

- Dans le cadre de l'activité d'AMIDEX, les conventions d'application et de mise en œuvre des projets
- Dans le cadre de l'activité des lauréats PIA gérés par AMIDEX, les actes d'exécution de la convention attributive d'aide

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2020

Vu et pris connaissance

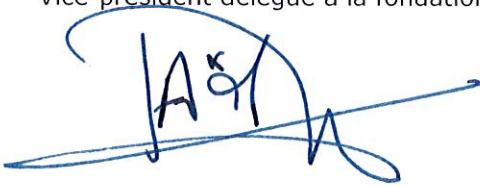
Le

Le délégataire

Le délégant

Monsieur Denis BERTIN

Vice-président délégué à la fondation A*MIDEX



Monsieur Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université
Président de la Fondation A*MIDEX



Madame Céline BREAL

La Directrice
Fondation Universitaire A*Midex



Céline Bréal